

## Fiche

Imposée par les « sans-culottes », la République française doit faire face à de nombreux problèmes dès sa création. Comment gère-t-elle cette situation périlleuse ?

### I. La République girondine (septembre 1792 - juin 1793)

- Éluë au suffrage universel, la Convention nationale comprend essentiellement deux mouvances politiques opposées :
  - les « **Girondins** », ainsi baptisés parce que leurs représentants les plus fameux sont issus du département de la Gironde, défendent la propriété et la liberté économique. Ils se méfient des mouvements populaires, notamment du peuple parisien ;
  - leurs adversaires sont les « **Montagnards** ». On les appelle ainsi car ils ont pris l'habitude, à la Convention, de se rassembler sur les bancs les plus élevés de la salle, la « montagne ». Ils souhaitent limiter la propriété et contrôler le commerce. Ils sont souvent plus proches des « sans-culottes ». Également favorables à une plus large participation du peuple à la vie politique, ils sont opposés à la guerre de conquêtes.
- Dans un premier temps, les Girondins dominent grâce à l'appui des députés sans opinion tranchée, appelés « Plaine » ou « Marais ». Ils auraient voulu sauver le roi, mais les « Montagnards » parviennent à le faire condamner à mort sans condition, à une voix de majorité : même Louis-Philippe, duc d'Orléans, dit « Philippe Égalité », cousin de Louis XVI et premier prince du sang, vote la mort du roi. **Louis XVI est guillotiné en janvier 1793.**
- Les monarchies européennes menacent à nouveau la France. La situation alimentaire à Paris est de plus en plus difficile et les Girondins refusent de réquisitionner pour assurer le ravitaillement. En juin 1793, les « sans-culottes » arrêtent 29 Girondins ; les Montagnards assurent désormais le pouvoir. **La France est assiégée de toutes parts et les défaites militaires se succèdent.** L'armée manque d'hommes. La levée de 300 000 soldats provoque des troubles dans certaines régions, notamment en Vendée. La guerre impose un gouvernement exceptionnel.

### II. Le Comité de salut public et la Terreur (juin 1793 - juillet 1794)

- Adoptée en juin 1793, la nouvelle constitution, qui institue une démocratie directe, ne sera appliquée qu'avec le retour à la paix. En attendant, **le pouvoir est confié à un gouvernement révolutionnaire**, avec à sa tête le **Comité de salut public** où siègent entre autres Robespierre, Saint-Just et Lazare Carnot, qui assure le pouvoir exécutif.
- La Convention nationale veut apaiser les « sans-culottes » : en septembre 1793, elle adopte une **politique de Terreur**. Le prix des denrées de première nécessité et les salaires sont plafonnés : c'est la « loi du maximum ». Les « accapareurs », marchands ou producteurs de céréales, sont passibles de la peine de mort. Les villes françaises sont enfin ravitaillées en pain.
- Surtout, **la loi des suspects** ordonne l'arrestation des « ennemis » de la République, jugés de manière expéditive par des tribunaux révolutionnaires. Sur 500 000 suspects arrêtés, 40 000 sont exécutés. Une atmosphère de terreur et de suspicion s'empare du pays : **tout le monde dénonce tout le monde, tout le monde a peur de tout le monde.**
- Une nouvelle levée en masse est décrétée, doublant presque les effectifs de l'armée (de 470 000 à 730 000 hommes). Les soldats peuvent désormais élire certains de leurs supérieurs. L'armée de la République devient une armée de masse, fanatisée, qui va bousculer les armées européennes.

### III. De la Convention au Directoire (juillet 1794 - novembre 1799)

- À la Convention, les affrontements politiques se poursuivent : les « **Enragés** » veulent renforcer la Terreur ; les « **Indulgents** », menés par Danton, contestent cette politique. **Robespierre fait guillotiner ces deux oppositions.** Il est cependant de plus en plus isolé : chacun, à la Convention, redoute d'être le prochain guillotiné. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), **Robespierre et ses partisans sont arrêtés puis exécutés.**
- Après la disparition des grands chefs girondins et montagnards, il ne reste à la Convention que les députés modérés, que l'on appelle les **Thermidoriens**. Ils décrètent l'**amnistie générale**. Mais le rétablissement de la liberté des prix provoque la disette dans les villes.
- Les royalistes profitent de la fin de la Terreur pour tenter de reprendre le pouvoir. Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), ils sont écrasés par les troupes d'un jeune et brillant général, **Bonaparte** auquel fait appel la Convention.
- Une **nouvelle Constitution**, adoptée en 1795, vise à maintenir la bourgeoisie au pouvoir. Elle rétablit le suffrage censitaire indirect. C'est le **Directoire**, qui tire son nom des cinq Directeurs qui exercent collectivement le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif étant confié à deux assemblées : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents. L'État connaît une grave crise financière et sociale. Pour limiter le déficit budgétaire, il mène une politique de conquête et de pillage des pays voisins. C'est notamment le cas de la **campagne d'Italie, brillamment menée par Bonaparte.**

• Napoléon Bonaparte, devenu héros national depuis la campagne d'Égypte (1798-1799), prend le pouvoir par le **coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799)**. Le Directoire laisse place au **Consulat**.

© 2000-2025, rue des écoles